Agence Saint Hubert

14 rue Magenta 60200 COMPIEGNE

BAREME DES HONORAIRES

(BARÈME DES PRIX MAXIMUMS PRATIQUÉS, LES PRIX SONT CALCULÉS SUR UNE BASE D'UN TAUX DE TVA À 20%)

TRANSACTION : *Honoraires charge vendeur.*

Montant des transactions		Honoraires TTC
De	à	
0 €	29 999 €	3000 €
30 000 €	49 999 €	6000 €
50 000 €	79 999 €	8000 €
80 000 €	99 999 €	9000 €
100 000 €	209 999 €	10 000 €
210 000 €	249 999 €	12 000 €
250 000 €	299 999 €	15 000 €
300 000 €	379 999 €	18 000 €
380 000 €	499 999 €	20 000 €
500 000 €	Et +	4%

Le calcul des honoraires se fait sur la base du prix net vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

EXPERTISE :

Réalisée par des Experts immobiliers	
Expertise en valeur vénale	Sur devis

« Ne doit recevoir, ni détenir d'autres fonds, effet ou valeur, que ceux représentatif de sa rémunération ou de sa commission »

Honoraires du 1 Juin 2024.

Agence Saint Hubert

14 rue Magenta 60200 COMPIEGNE

BAREME DES HONORAIRES

(BARÈME DES PRIX MAXIMUMS PRATIQUÉS, LES PRIX SONT CALCULÉS SUR UNE BASE D'UN TAUX DE TVA À 20%)

LOCATION :

Honoraires à la charge du LOCATAIRE		
Surface du logement en m2	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux
0 à 99 m²	8€ / m² TTC	3€ / m² TTC
+ de 100 m²	7€ / m² TTC	3€ / m² TTC

Honoraires à la charge du BAILLEUR		
Surface du logement en m2	Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux
0 à 99 m²	8€ / m² TTC	3€ / m² TTC
+ de 100 m²	7€ / m² TTC	3€ / m² TTC

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du BAILLEUR : 150 € TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 1er Août 2014.

Honoraires du 1 Juin 2024.

Agence Saint Hubert

14 rue Magenta 60200 COMPIEGNE

BAREME DES HONORAIRES

(BARÈME DES PRIX MAXIMUMS PRATIQUÉS, majoré de la TVA et/ou de toute taxe applicable au taux en vigueur)

TRANSACTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

Vente de terrains industriels, de locaux professionnels, commerciaux, industriels, de fonds de commerce et droit d'entrée :

Montant des transactions		Honoraires HT
De	à	
0 €	99 999 €	8 500 €
100 000 €	199 999 €	10 000 €
200 000 €	Et +	6 %

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur et sera payable le jour de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la cession.

Location de terrains industriels, de locaux professionnels, commerciaux, industriels :

Honoraires	30 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges Minimum forfaitaire de 2500 €

Cette rémunération sera à la charge du preneur et sera payable le jour de la conclusion effective de l'opération.

Cession de bail :

Honoraires	20 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges Minimum forfaitaire de 2000 €

Cette rémunération sera à la charge du preneur et sera payable le jour de la conclusion effective de l'opération.

Rédaction / Renouvellement d'un bail commercial ou professionnel :

Honoraires	1500 € HT

Cette rémunération sera à la charge du preneur et sera payable le jour de la conclusion effective de l'opération.

Honoraires du 1 Juin 2024.